



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 septembre 2026

Tara Heuzé-Sarmini : quand la justice se retourne contre les femmes qui dénoncent le sexisme

Nous avons appris la condamnation de Tara Heuzé-Sarmini, entrepreneuse engagée pour l'égalité, à la suite d'une publication dans laquelle elle rapportait une injure sexiste reçue sur un réseau professionnel en ligne. Assignée en référé heure à heure, elle a été condamnée par le tribunal de Lille huit jours seulement après avoir dénoncé les faits, sans avoir pu se défendre.

Fin août, Tara Heuzé-Sarmini était démarchée sur LinkedIn pour rejoindre un écosystème d'entrepreneurs. Elle avait poliment décliné cette proposition commerciale en faisant remarquer qu'il y avait peu de chances qu'elle rejoigne une structure portant un nom si peu inclusif. Quelques minutes plus tard, le fondateur lui répondait qu'un club de « connasses » verrait le jour prochainement et qu'elle serait sans doute sollicitée pour un rôle d'ambadrice. Tara a alors partagé cet échange sur ce même réseau. En quelques jours, l'auteur des propos lui a adressé une mise en demeure puis l'a assignée en justice : **le 4 septembre, soit exactement huit jours après avoir dénoncé l'injure sexiste dont elle était victime, elle était condamnée par le tribunal de Lille**, sans avoir pu se défendre. Cette célérité a été rendue possible par une procédure d'extrême urgence, dite de référé heure à heure, qui a permis au plaignant d'obtenir une audience en 48 heures : selon le juge, la publication révélant le comportement injurieux de son auteur « *suscite un trouble manifestement illicite* » justifiant son retrait immédiat.

Ce type de procédure a toutes les caractéristiques d'une *procédure-bâillon* qui s'inscrit dans une stratégie plus large de riposte masculiniste face à la parole des femmes et des militantes féministes en ligne : utiliser les outils du droit, non pour établir la vérité, mais pour épuiser, intimider et faire taire celles qui dénoncent le sexisme et les violences.

Cette riposte se déploie d'abord en ligne. Le Haut Conseil à l'Égalité rappelle, dans son rapport annuel 2026 sur l'état du sexisme en France, que le cybersexisme constitue la première forme de discours de haine sur internet, 84 % de ses victimes étant des femmes — une réalité dont la perception progresse nettement plus vite chez les femmes (+7 points en un an) que chez les hommes (+3 points). Le baromètre 2026 de la Fondation des Femmes confirme cette dégradation du climat : 32 % des personnes interrogées estiment que la situation des femmes s'est aggravée au cours des cinq dernières années, soit une hausse de 22 points en un an, tandis que la confiance dans l'institution judiciaire recule (44 %, -2 points).

Cette instrumentalisation de la justice interroge l'équilibre du système judiciaire lui-même. Une procédure d'extrême urgence permet d'obtenir, en 48 heures, le retrait d'une publication dénonçant une injure sexiste — quand des victimes de violences conjugales, de viols ou de soumission chimique attendent des mois, parfois des années, une décision de justice. Cette asymétrie de traitement envoie un signal délétère : dénoncer devient plus risqué juridiquement que le comportement dénoncé.

Nous apportons notre soutien à Tara Heuzé-Sarmini dans les suites qu'elle entend donner à cette décision. Au-delà de sa situation personnelle, les organisations signataires affirment leur vigilance face à la multiplication des procédures-bâillons utilisées pour faire taire les femmes qui dénoncent publiquement le sexisme, en ligne comme hors ligne.

La liberté de dénoncer le sexisme ne peut pas dépendre de la rapidité avec laquelle son auteur parvient à saisir un tribunal. C'est un enjeu qui dépasse le cas de Tara Heuzé-Sarmini : c'est celui de toutes les femmes qui veulent pouvoir parler sans craindre d'être, à leur tour, condamnées.

Contacts presse

Fondation des Femmes : presse@fondationdesfemmes.org

Agence TBWA \ Corporate

Léa Morales – 06 30 69 50 16 – lea.morales@omc.com

Thibault Gentil – 06 76 21 42 05 – thibault.gentil@omc.com